

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2629>

campagne GAIA ITA Inserm 2019-2020

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : jeudi 14 février 2019

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

campagne GAIA ITA Inserm 2019-2020

Le SNTRS CGT, une force à vos côtés pour vous défendre !

Le SNTRS CGT vous propose une FICHE d'AIDE A LA REDACTION DE VOTRE DOSSIER GAIA !



Fiche_Aide_SNTRS_CGT_GAIA_2019

La campagne de promotions des IT concernera les 2 années 2019 et 2020

En effet, pour une plus grande simplification et surtout pour que les nominations des promotions ne se fassent plus rétroactivement (CAP en juin pour effet au 1er janvier de l'année en cours), l'administration souhaite que les CAP de promotion des IT en juin décident des promotions pour le 1er janvier de l'année suivante.

Ainsi, en juin 2019 seront vues les promotions au titre de l'année 2020 (pour le 1er janvier 2020).

Mais pour cette année 2019 de « transition », la campagne de promotion sera donc fusionnée pour les 2 années 2019 et 2020 ! (avec cumul des possibilités de promotions soit le double que pour l'année 2019, voir tableau des Possibilités budgétaires promotions IT Inserm 2019_2020).

La date pour la « promouvabilité » pour les promotions 2019 et 2020 est le 31 août 2019.

C'est le PDG de l'Inserm qui décidera pour chaque agent promu l'année effective de sa promotion.

Possibilités budgétaires promotions IT Inserm 2019_2020 :



Possibilités budgétaires propotions IT Inserm 2019_2020

Ensemble, continuons à exiger la transparence des classements régionaux A ou B !

Le 8 février 2019 a débuté la campagne 2019-2020 de promotion GAIA .

Vous avez pu constater qu'il n'y a aucune information concernant votre note « A ou B » de 2018 dans votre dossier GAIA. La seule « information » disponible est un « Guide de l'appréciation des ITA ».

Pour le SNTRS CGT, cette situation est inacceptable et est une preuve de plus du mépris de la Direction de l'INSERM vis-à-vis de ses personnels et de ses représentants syndicaux. Le SNTRS CGT dénonce le mépris de la Direction de l'INSERM qui refuse la transparence de ce classement.

Nous invitons tous les ITA à exiger de connaître leur note auprès des RRH !

Mais, sans attendre, nous vous proposons un **modèle de LETTRE** à envoyer (par mail ou par courrier) à votre RRH pour demander votre classement régional A ou B 2018 !

Modèle de lettre à votre RRH :

Madame ou Monsieur le Responsable des Ressources Humaines de la Délégation Régionale xxx

J'ai l'honneur de vous demander par la présente la communication de mon classement régional A ou B pour l'année 2018, en tant qu'agent promouvable.

Comme l'indique la note du Directeur Général du 5 novembre 2004, confirmée par le Directeur des Ressources Humaines, vous êtes tenu d'informer les agents qui en font la demande de leur classement régional, après la tenue des CAP.

En vous souhaitant une bonne réception de ma demande, Veuillez croire, Monsieur (ou Madame), à mes sincères salutations.

Fait le 2019 à

signature

Contactez [le Responsable Ressources Humaines de votre région](#)

Prévenez le SNTRS CGT en cas de refus de cette demande !

Le SNTRS CGT dénonce l'opacité de ce système de classement élaboré par les commissions régionales d'analyse des promotions IT. Nous continuons d'exiger que cette évaluation A ou B soit donnée dans le dossier GAIA.

N'hésitez à pas contacter les élus SNTRS CGT aux CAP INSERM, ils sont à votre service !

[coordonnées Elus SNTRS CGT en CAP](#)